

N°

10

LES CAHIERS DE LA MOT

Transition
énergétique et
coopération
transfrontalière



Sommaire

4

Les territoires transfrontaliers, acteurs de la transition énergétique

7

Échanger les expériences pour développer des solutions adaptées

BONNE PRATIQUE 1

«TRION-Climate», un réseau performant à l'échelle du Rhin supérieur

8

BONNE PRATIQUE 2

Projet PASSAGE: les détroits d'Europe en transition

9

BONNE PRATIQUE 3

SEREH: un projet transfrontalier de communauté de l'énergie à la frontière germano-néerlandaise

BONNE PRATIQUE 4

Eurodistrict Pamina

10

Encourager le développement économique

BONNE PRATIQUE 5

La «stratégie de spécialisation» de l'Eurorégion Nouvelle-Aquitaine-Euskadi-Navarre

11

BONNE PRATIQUE 6

«Zero Emission Valley»: un dispositif de mobilité propre à l'échelle régionale

12

Planifier la transition énergétique en transfrontalier

BONNE PRATIQUE 7

Le Grand Genève: «Coopérer pour réussir»

13

BONNE PRATIQUE 8

L'«écobonus mobilité»: vers une smart city transfrontalière

14

Expérimenter sur les frontières

BONNE PRATIQUE 9

L'initiative Smart Border: la solution des «Smart Grids»

15

Dossier - Coopérer dans le domaine de la transition énergétique: obstacles et solutions au niveau local, national et européen

16

Lever les obstacles

18

Politiques locales et nationales

20

Outils de financement

21

Le cadre européen

22

Bibliographie
Activités de la MOT



Olivier Sichel, Directeur de la Banque des Territoires, Directeur Général Adjoint de la Caisse des Dépôts.

Éditorial

Créée en 2018, la Banque des Territoires est l'un des cinq métiers de la Caisse des Dépôts. Elle rassemble l'ensemble des expertises utiles au développement de territoires plus connectés, plus attractifs, plus inclusifs et plus durables. Elle propose des solutions sur mesure de conseil et de financement en prêts et en investissement pour répondre aux besoins des collectivités locales, des organismes de logement social, des entreprises publiques locales et des professions juridiques.

Notre soutien s'inscrit dans une volonté d'améliorer les conditions de financement des collectivités qui souhaitent s'engager dans la production d'énergie renouvelable, l'efficacité énergétique des bâtiments ou bien encore la mobilité durable: et ce, dans l'objectif commun de favoriser les économies d'énergie, réduire les émissions de CO₂ et encourager le développement des énergies propres.

En ce sens, la Banque des Territoires développe son action au service de l'Accord de Paris et confirme son ambition d'être toujours plus proche des préoccupations écologiques et environnementales des acteurs locaux.

En tant que membre fondateur de la MOT, aux côtés du CGET, nous avons pu observer les enjeux du fait transfrontalier vécu par des milliers de Français au quotidien et tenter d'y répondre en accompagnant les projets de ces territoires. Cette publication illustre leur dynamisme en matière de transition énergétique.

Les territoires transfrontaliers, acteurs de la transition énergétique

Ni le climat, ni l'énergie ne connaissent de frontières. Pourtant les politiques publiques sont mises en œuvre dans des cadres nationaux qui diffèrent. Les territoires transfrontaliers, laboratoires de l'intégration européenne, font se rencontrer ces divergences. De plus, en tant qu'acteurs de la transition énergétique, ils peuvent profiter pleinement de ses opportunités de développement.



Depuis leur mobilisation inédite lors de la COP21 à Paris, le rôle des collectivités territoriales dans la transition énergétique est de plus en plus pris en compte. Si les collectivités détiennent des compétences pour contribuer aux objectifs de la transition énergétique et sont encouragées par les politiques européennes, le potentiel de la coopération transfrontalière n'est pas assez pris en compte.

La transition énergétique implique la maîtrise de nos consommations énergétiques, le développement de l'efficacité énergétique et des énergies

renouvelables dans tous les secteurs productifs. Sur les territoires, elle touche non seulement à la production d'énergie, mais aussi aux transports, à l'aménagement du territoire, à la gestion des espaces naturels et des risques.

La transition énergétique, en tant que problématique transversale, peut être traitée de manière pertinente en transfrontalier. Il s'agit d'aménager de manière durable un territoire partagé, de faire face ensemble à des enjeux communs, et de gérer des ressources naturelles partagées, en prenant pour échelle le bassin de vie transfrontalier. Ceci permet de mettre en réseau ou de mutualiser des infrastructures, d'échanger des bonnes pratiques, de concerter les actions prises, et de réaliser des actions communes.

L'Union européenne s'est dotée d'un cadre politique et d'outils (agences, programmes de recherche et de financement) afin de se positionner comme leader mondial de la transition énergétique.

Elle s'est donné des objectifs concrets et ambitieux visant d'une part à créer une Union de l'Énergie, un grand marché européen interconnecté par des réseaux énergétiques transeuropéens (RTE-E), permettant la sécurité de l'approvisionnement, et une énergie à coût abordable. D'autre part, les politiques européennes visent à réduire les émissions de gaz à effet de serre, augmenter la part des énergies renouvelables dans la consommation globale et améliorer l'efficacité énergétique. Afin que ces objectifs puissent être atteints, une forte coopération des territoires européens est nécessaire.

Les territoires transfrontaliers sont eux aussi des acteurs de la transition énergétique, car elle présente pour eux des opportunités de développement. Ils peuvent, par différents leviers d'action, initier des projets variés.

Les réglementations européennes favorisent la coopération transfrontalière, notamment via le mécanisme des « projets communs entre États membres » (joint projects). Ce mécanisme, introduit par la Directive sur les énergies renouvelables de 2009¹, stimule la coopération interétatique sur tous types de projet concernant la production énergétique à partir de sources renouvelables. Les effets de cette coopération, comptabilisés sur les différents territoires concernés, permettent aux États membres de plus facilement remplir leurs objectifs en matière de transition énergétique.



LE TRANSFRONTALIER, UNE « VALEUR AJOUTÉE »

Si le développement des énergies renouvelables et la promotion de l'efficacité énergétique peuvent apporter des bénéfices économiques et financiers à moyen et long terme, ils représentent, à court terme, des investissements coûteux.

Le coût de ces investissements peut être considérablement réduit par l'unification des efforts des acteurs frontaliers.

La coopération transfrontalière peut permettre aux entreprises de s'allier dans l'adoption de technologies bas-carbone et la maîtrise des coûts énergétiques.

Les collectivités territoriales voisines peuvent travailler ensemble :



En échangeant des bonnes pratiques : exemples des **projets « Enertic »** (France-Espagne) ou **« SEACS »** (Espace transmanche franco-anglais) sur l'utilisation durable de l'énergie et la mutualisation des solutions innovantes.



En élaborant des stratégies bas-carbone communes : **projet « PlanETer »** (Espace Mont-Blanc) pour une gestion exemplaire de la consommation et de l'approvisionnement énergétique du territoire. L'Espace Mont Blanc est alimenté par l'énergie renouvelable de différentes sources, dont le barrage hydroélectrique d'Emosson dans le Valais ou les éoliennes de Martigny (cf. photo 1).



En investissant conjointement dans des installations de production d'énergie : **projet de construction de centrales photovoltaïques « Zusamme Solar Colmar »** (France-Allemagne), installant des panneaux solaires sur les toits de bâtiments industriels de Colmar (cf. photo 2).

Pour en savoir plus sur ces exemples et consulter d'autres fiches projets, rendez-vous sur le site de la MOT : <http://www.espaces-transfrontaliers.org/ressources/projets/> (thème « Énergie »)



1 Espace Mont Blanc, barrage hydroélectrique d'Emosson – Créé en 1973, le barrage alimenté par les eaux françaises et suisses produit 870 GWh par an.
© Ph. Andrea ALBORNO, Reportage photographique réalisé dans le cadre du PIT Espace Mont-Blanc ALCOTRA 2007-2013.

2 Zusamme Solar Colmar – Quatre toitures solaires photovoltaïques ont été installées sur des bâtiments industriels de Colmar grâce à la coopération entre deux coopératives énergétiques citoyennes, française et allemande.
© Zusamme Solar Colmar

¹ Directive 2009/28/CE du Parlement européen et du Conseil relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:32009L0028&from=EN>





Le développement d'une production de proximité peut bénéficier à un territoire transfrontalier partageant les mêmes besoins, en surmontant notamment les difficultés d'approvisionnement des zones rurales ou isolées (îles, ultra-périphérie).

La connexion des réseaux énergétiques frontaliers, le déploiement de réseaux intelligents (« smart grids ») transfrontaliers, permettent de mieux répondre aux besoins énergétiques de la population sans investir dans une production supplémentaire : **exemple du projet de « Smart Border Initiative » en franco-allemand** (voir page 14).

Les efforts fournis dans la recherche et le développement peuvent également être partagés, enrichis des méthodes et des avancements de l'État voisin, et surtout l'effort financier pour cette recherche peut être mutualisé, à l'exemple du programme de recherche et de développement des énergies marines renouvelables **« From Seanergies to Seanergy », à la frontière franco-espagnole.**

La coopération peut contribuer à l'émergence, par-delà les différentes cultures nationales, d'une approche européenne des biens communs globaux que sont l'énergie et le climat.

© Martin Frère, World Future Council



Jeu de table sur l'énergie développé par le chercheur Frank Pierre de l'Université de Hanze, Energy Transition Centre (EnTranCe) de Groningen, Pays-Bas.

DES « LABORATOIRES »

Néanmoins, la coopération doit faire face à de multiples contraintes. La dimension transfrontalière est un facteur qui contribue à sa complexité - outre les enjeux techniques, environnementaux et économiques pour les territoires, récurrents en matière d'énergie, s'ajoutent dans le contexte transfrontalier des enjeux réglementaires, fiscaux et juridiques, voire culturels, spécifiques.

Si l'Union européenne harmonise sa politique énergétique par le biais de directives qui fixent le même objectif à ses membres mais leur laissent le choix des moyens à mettre en œuvre pour l'atteindre, les règlements étatiques diffèrent et se confrontent sur les territoires transfrontaliers.

Il est nécessaire de coordonner ces réglementations afin d'encourager et de rendre possible la coopération des collectivités territoriales voisines dans ce domaine.

En tant que laboratoires d'initiatives, les territoires transfrontaliers doivent être à la pointe des projets à diffuser au niveau pan-européen.

DES OUTILS À MOBILISER

Les projets transfrontaliers peuvent s'appuyer sur différents outils :

- des mécanismes incitatifs mis en place par les politiques nationales (labellisation d'écoquartiers ou Territoires à Énergie Positive) ;
- les outils de gouvernance (conventions, GECT, etc.), d'ingénierie technique et/ou de financements (type Banque des Territoires et Commissariat général à l'investissement au niveau national) ;
- les programmes européens : Fonds Européens Structurels et d'Investissement (FESI), et les programmes sectoriels ;
- l'outil ECBM² proposé par la Commission européenne dans le cadre post-2020.

Ces outils tendent à se développer pour répondre aux obstacles rencontrés au niveau local, et parce que la lutte contre le changement climatique et la création d'emplois dans les secteurs de l'économie verte sont une priorité dans l'agenda politique.

Bien que la coopération énergétique transfrontalière soit complexe dans sa mise en place, elle mérite, au vu de ses apports en termes de services, d'économie et d'emploi, une prise en compte dans la planification territoriale énergétique et dans la politique entrepreneuriale des acteurs frontaliers.

DIFFÉRENTS NIVEAUX D'ACTEURS :

- **À l'échelle transfrontalière locale :** les territoires de part et d'autre d'une frontière s'investissent dans des projets transfrontaliers qui contribuent à la lutte contre le changement climatique ;
- **À l'échelle transnationale :** les États coopèrent pour s'interconnecter et mailler un réseau transeuropéen de l'énergie (RTE-E), ou soutenir le déploiement des énergies

- renouvelables (ouverture des appels d'offres nationaux aux pays voisins) ;
- l'échelle macro-régionale (à l'exemple de la SUERA¹, ou des bassins maritimes comme l'Atlantique ou la Méditerranée) est pertinente pour cette thématique ;
- **À l'échelle interrégionale :** les territoires européens partagent leurs bonnes pratiques dans le domaine de la transition énergétique.

1 Stratégie macrorégionale de l'UE pour la région alpine.

2 « Mécanisme visant à lever les obstacles juridiques et administratifs dans un contexte transfrontalier ».

Échanger les expériences pour développer des solutions adaptées

Pour réussir la transition énergétique en transfrontalier, il est nécessaire de réunir les efforts des acteurs de part et d'autre de la frontière. La coordination de leurs initiatives et l'échange de bonnes pratiques contribuent à l'émergence de nouvelles solutions.

BONNE PRATIQUE 1

«TRION-Climate», un réseau performant à l'échelle du Rhin supérieur

Créé après le succès d'un projet Interreg IV visant à faire de la région transfrontalière un modèle de transition énergétique, «TRION-Climate» est un réseau trinational dédié à l'échange transfrontalier de savoirs, d'expériences et de bonnes pratiques pour accélérer la transition énergétique et protéger le climat dans la région du Rhin Supérieur.

«TRION-Climate» est une plateforme de coordination des acteurs du monde politique, économique, scientifique et de la société civile de part et d'autre du Rhin afin de créer des synergies transfrontalières adaptées.

LES PARTENAIRES

Sept collectivités territoriales sont à l'origine du réseau en 2015 :

- les Länder du Bade-Wurtemberg et de Rhénanie-Palatinat,
- la région Grand Est et le département du Bas-Rhin,

– les cantons de Bâle-Ville, de Bâle-Campagne et du Jura.
Depuis sa création, le réseau s'est élargi à de nombreuses institutions, villes, et entreprises. Il compte actuellement plus de 80 membres.

LES ACTIVITÉS

- Organisation d'événements sur les thèmes de l'énergie et du climat¹.
- Publication d'études comparatives ; valorisation des projets et des installations phares².
- Organisation de formations techniques et de visites sur sites, à l'exemple

- d'éco-quartiers ou de sites de production d'énergie renouvelable.
- Participation aux salons régionaux sur l'énergie.

Par ses activités, le réseau TRION-Climate stimule les échanges transfrontaliers pour partager les connaissances techniques et valoriser les bonnes pratiques, afin d'accélérer la transition énergétique et protéger le climat dans la région transfrontalière et au-delà.

Plus d'infos :

www.trion-climate.net
info@trion-climate.net

- 1 Énergies renouvelables, stockage de l'énergie, projets de géothermie, performance énergétique des bâtiments, mobilités vertes, protection locale du climat et adaptation au changement climatique, etc.
- 2 Sur une carte interactive bilingue des bonnes pratiques, visant à être capitalisées en Europe.

Le stand « TRION-Climate » au salon « Bâtiment-Energie GETEC » de Fribourg, en février 2017.



BONNE PRATIQUE 2

Projet PASSAGE : les détroits d'Europe en transition

Pour accélérer la transition vers une économie bas-carbone, le projet «PASSAGE»¹ a été lancé en mai 2016, dans le cadre du programme européen «Interreg Europe». Il est issu d'une coopération plus large: «l'Initiative des détroits d'Europe»².

Son objectif est de concevoir et de mettre en œuvre des plans d'action transfrontaliers pour accélérer la transition bas-carbone dans cinq détroits européens. Onze partenaires de huit pays européens participent à ce projet³. De par leur géographie spécifique, les détroits européens concentrent de nombreux flux et activités économiques (économies portuaires et industrielles, pêche, logistique...) qui génèrent une pression carbone importante avec un impact sur le changement climatique.

L'objectif du projet PASSAGE est de trouver des solutions transfrontalières pour réduire l'empreinte carbone des détroits européens et de stimuler de nouvelles initiatives favorables à la transition énergétique.

Outre la réduction des émissions de gaz carboniques, le projet vise à promouvoir la concertation transfrontalière sur les frontières maritimes :

- **L'approche intégrée des problématiques environnementales au-delà de la frontière** permet de saisir le potentiel de la mer dans la transition bas-carbone, ainsi que d'encourager l'émergence d'initiatives innovantes et compétitives.
- **Le développement durable** contribue à l'attractivité des détroits sur le long terme et à accroître la qualité de vie pour les populations locales.
- **Comprendre les mécanismes à l'œuvre** à l'échelle d'une zone transfrontalière permet de parler d'une même voix pour faire entendre les préoccupations d'un territoire.



LES ACTIVITÉS

- **Une première phase** (d'avril 2016 à mars 2018) a porté sur l'échange d'expériences autour de neuf séminaires; la réalisation d'un état de lieu de la situation dans chaque détroit (étude sur les émissions carbonées à l'échelle de chaque détroit); l'élaboration de plans d'action transfrontaliers contenant des actions concrètes pour la transition énergétique dans chaque détroit.
- **Une seconde phase** (d'avril 2018 à mars 2020) prévoit la mise en œuvre des plans d'action.

Plus d'infos:
www.interregeurope.eu/passage
europe.partenariats@pasdecalais.fr



1 **Port de Corfou,**
Grèce (détroit de Corfou).

2 **Détroit du Pas de Calais,**
entre la France et le Royaume-Uni.
© E. Desanois

- 1 Public Authorities Supporting low-carbon Growth in European maritime border regions/Autorités publiques en soutien d'une croissance bas-carbone dans les territoires maritimes frontaliers européens.
- 2 Initiative lancée par le Département du Pas-de-Calais et le Comté du Kent en 2010, qui regroupe aujourd'hui 24 autorités publiques locales sur 11 détroits européens de la Baltique à la Méditerranée. Plus d'informations: www.fr.europeanstraits.eu
- 3 Sur le détroit du Pas-de-Calais: le Département du Pas-de-Calais (FR), chef de file et le Comté du Kent (GB); sur le Golfe de Finlande: le Conseil régional d'Helsinki-Uusimaa (FI) et le Gouvernement du Comté d'Harju (EE); sur le détroit de Fehmarn: Fehmarn Development (DK); sur le Canal de Corse: les Chambres de Commerce de Bastia, de Haute Corse (FR) et de Livourne (IT); sur les détroits d'Otrante et Corfou: la Province de Lecce (IT), la Région de Vlorë (AL), la Région des îles Ioniennes et l'Association Innopolis (GR).

BONNE PRATIQUE 4

EURODISTRICT PAMINA

La mise en réseau des acteurs sur le territoire de l'Eurodistrict PAMINA a abouti à la publication d'un cahier thématique sur les énergies renouvelables (voir page 23). En 2012, l'Eurodistrict avait également animé un groupe de travail du réseau de la MOT sur cette thématique (voir page 22).

Plus d'infos :
<https://www.eurodistrict-pamina.eu/patrice.harster@bas-rhin.fr>

et la société civile. Outre le réseau de distribution énergétique commun, il est prévu d'installer un parc éolien transfrontalier innovant, contribuant ainsi à la durabilité du «pays de SEREH».

Plus d'infos :
<https://emmengeeftenergie.nl/projecten/sereh/energie@emmen.nl>

1 «Smart Energy Region Emmen Haren» (Région de l'Énergie Intelligente Emmen Haren).

BONNE PRATIQUE 3

SEREH : un projet transfrontalier de communauté de l'énergie à la frontière germano-néerlandaise

Deux villes frontalières, Emmen aux Pays-Bas et Haren en Allemagne, ont décidé de franchir ensemble la frontière dans le domaine de l'énergie. Avec la mise en œuvre du projet «SEREH»¹, les deux villes coopèrent pour mettre en œuvre la transition énergétique sur tout le territoire transfrontalier.

UN INTÉRÊT ACCRU DE COOPÉRER

Les profils énergétiques des deux villes sont très différents : les ressources renouvelables couvrent 147 % de la demande énergétique locale dans la ville de Haren, elles ne représentent qu'environ 10 % de la demande à Emmen. Cet écart important offre une grande opportunité de coopération.

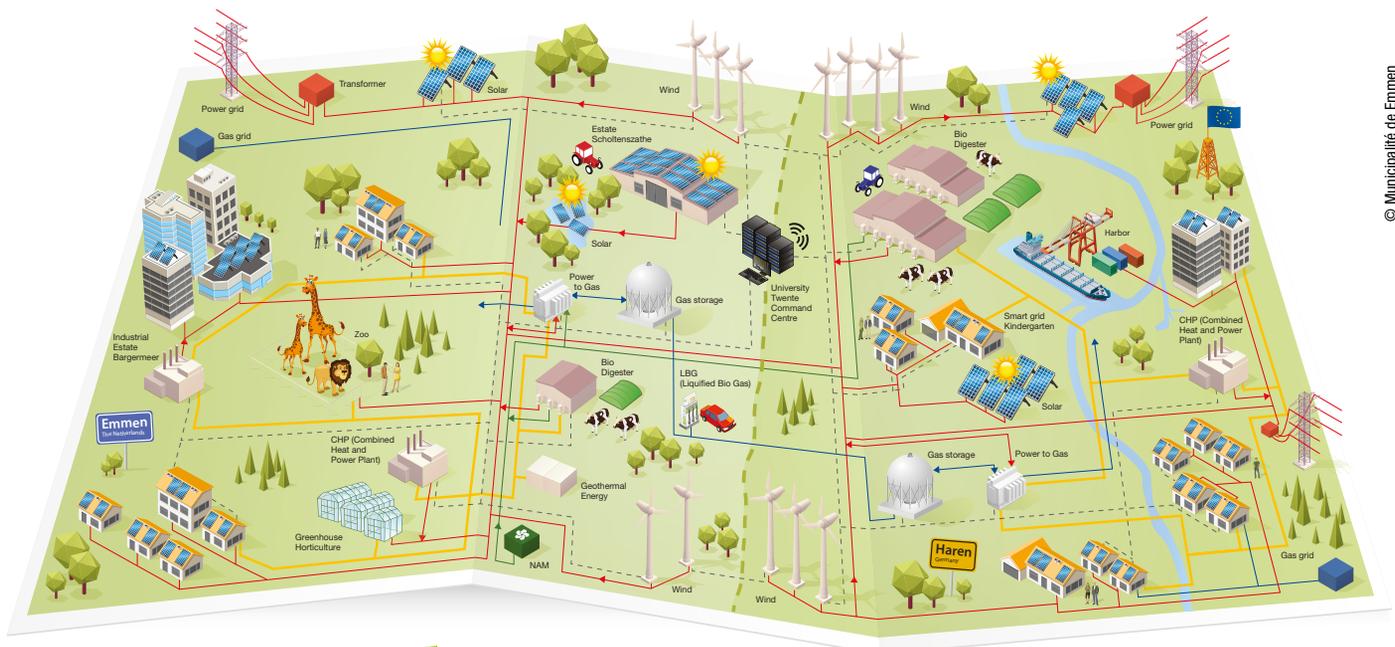
La construction d'infrastructures énergétiques intelligentes, utilisant le

réseau de distribution à moyenne tension, garantit une distribution optimale de l'énergie renouvelable en transfrontalier.

Avec l'énergie produite et utilisée localement, les revenus générés restent dans la région, contribuant à stimuler les investissements et la création de l'emploi.

LES AMBITIONS

Les ambitions d'Emmen et de Haren sont élevées : **les deux villes souhaitent rendre la région transfrontalière neutre sur le plan des émissions de CO₂ d'ici 2050.** Cela ne peut être réalisé que par une coopération à plusieurs niveaux, comprenant les administrations municipales, les entreprises



© Municipalité de Emmen

Vision d'avenir du projet SEREH, avec interconnexion des réseaux énergétiques en transfrontalier.

BONNES PRATIQUES

Encourager le développement économique

La transition énergétique présente de nombreuses opportunités pour le développement économique des territoires transfrontaliers. Le déploiement de filières innovantes peut être au cœur des stratégies de spécialisation des régions transfrontalières, créant de l'activité économique et de l'emploi de part et d'autre de la frontière.

BONNE PRATIQUE 5

La «stratégie de spécialisation» de l'Eurorégion Nouvelle-Aquitaine-Euskadi-Navarre

La côte Atlantique se caractérise par un degré d'exposition à la houle important. Dans l'Eurorégion Nouvelle-Aquitaine-Euskadi-Navarre, le secteur des énergies marines renouvelables (EMR) représente un potentiel de développement élevé.

Il est même devenu un projet fédérateur pour l'Eurorégion qui souhaite exploiter toutes les possibilités de complémentarités et de coopération possibles dans ce domaine.

Les énergies marines renouvelables sont l'élément clé de la politique d'innovation de l'Eurorégion et l'un des axes principaux de sa stratégie de 2020.

DES PROJETS STRATÉGIQUES

Différents partenariats visent à renforcer la coopération eurorégionale dans ce domaine :

- Le diagnostic des zones de ressources de l'énergie marine houlomotrice a été réalisé dans le cadre du projet «WAKE» (Wake Energy Akitania-Euskadi), porté par le centre technologique AZTI-Tecnalia et lancé en 2013. Ce projet a permis de développer les possibles impacts et opportunités du développement de ce secteur.
- Pour mettre en réseau les différents acteurs de part et d'autre de la frontière et trouver les synergies, quatre ateliers ont été organisés dans le cadre du projet «From Seanergies to Seanergy».



Projet BlueSare - Création d'une offre eurorégionale en matière d'énergies marines renouvelables.

Ces ateliers ont préparé la conférence «Seanergy 2016» en juin 2016 à Biarritz, permettant une rencontre des entreprises des différentes régions et un partage d'expériences lors d'un salon sur les énergies marines.

- Le projet «BlueSare» s'inscrit dès 2017 dans la continuité de ces projets. Il a pour ambition de créer une offre eurorégionale en matière d'énergies marines renouvelables, et positionner

l'Eurorégion comme référence internationale dans ce secteur, en développant la visibilité des infrastructures portuaires et des plateformes technologiques auprès des entreprises locales.

Le secteur des énergies marines renouvelables constitue un pilier principal de la stratégie énergétique de l'Eurorégion Nouvelle Aquitaine-Euskadi-Navarre.

La construction de cette stratégie eurorégionale a été possible grâce à la cohérence entre les actions institutionnelles de part et d'autre de la frontière.

Plus d'infos :
Eurorégion Nouvelle Aquitaine-Euskadi-Navarre : <http://www.naen.eu/>

BONNE PRATIQUE 6

«Zero Emission Valley» : un dispositif de mobilité propre à l'échelle régionale

Zero Emission Valley est une offre de mobilité propre déployée à l'échelle du territoire Auvergne-Rhône-Alpes. **Portée par la Région et des majors industriels de l'énergie et du transport¹, elle propose de déployer simultanément une infrastructure de production et de stations de recharge d'hydrogène² et une flotte de 1 000 véhicules professionnels légers électriques à hydrogène.**

Les stations seront implantées dans les principales agglomérations afin de permettre aux flottes captives d'assurer leurs déplacements itinérants, avec la même autonomie qu'un véhicule à moteur thermique.

UNE ALLIANCE STRATÉGIQUE ET AMBITIEUSE, INSTIGATRICE D'UN NOUVEAU MARCHÉ

Soutenu par l'État (Plan hydrogène national) et promu par l'Europe dans le cadre du Mécanisme pour l'Interconnexion Européenne, ce projet concrétise la volonté politique de la Région de développer une filière hydrogène d'excellence. Le territoire



© Jean-Luc Rigaut



Auvergne-Rhône-Alpes concentre la majorité des acteurs français de l'hydrogène, et des acteurs économiques incontournables de la mobilité et de l'énergie. Grâce à sa gouvernance publique et privée avec Michelin, Engie et Symbio, Zero Emission Valley apparaît comme un véritable service public qui embrasse toute la chaîne de valeurs nécessaire à la création d'un marché de mobilité durable, et rentable. Et ce, jusqu'à la création de la structure commerciale, la SAS Hymulsion, opératrice des stations.

C'est un dispositif ambitieux qui, susceptible d'attirer d'autres investisseurs, pourrait s'étendre à des zones transfrontalières, à des segments complémentaires comme les véhicules lourds et booster la transition énergétique de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, voire plus.

TEXTE SIGNÉ PAR :



Étienne Blanc

Vice Président délégué aux finances, à l'administration générale, aux économies budgétaires et aux politiques transfrontalières, Région Auvergne-Rhône-Alpes



Éric Fournier

Vice Président délégué à l'environnement, au développement durable, à l'énergie et aux parcs naturels régionaux, Région Auvergne-Rhône-Alpes

Plus d'infos :
Région Auvergne-Rhône-Alpes : <https://www.auvergnerrhonealpes.fr/278-pour-une-filiere-hydrogene-d-excellence.htm>

1 Engie, Michelin et Symbio - filiale du groupe Michelin.

2 20 stations de recharge hydrogène, 15 électrolyseurs.

Planifier la transition énergétique en transfrontalier

© Grand Genève



Le bassin genevois, frontière franco-suisse.

Atteindre les objectifs de la transition énergétique nécessite une planification cohérente dépassant la logique des frontières. Les politiques de la transition doivent s'appuyer sur des espaces transfrontaliers fonctionnels, et fédérer les acteurs publics, économiques et citoyens sur le territoire.

BONNE PRATIQUE 7

Le Grand Genève : « Coopérer pour réussir »

Le Grand Genève forme un bassin de vie transfrontalier cohérent, dont les ressources naturelles sont autant de sources d'énergie potentielles, qu'il s'agit de connaître, de gérer et de valoriser de manière conjointe. Réussir la transition énergétique pour le Grand Genève, c'est logiquement l'objectif que poursuit le Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT) du Grand Genève, structure réunissant les partenaires valdois, genevois et français.

LES PRÉMICES

La création en 2015 de la « Communauté transfrontalière de l'énergie » (CT Énergie) a permis de coopérer pour mieux appréhender le potentiel géothermique du sous-sol du Grand Genève : organisation de campagnes de prospection communes, opérations de communication à destination des élus et des habitants. Autre avancée, une étude commanditée par la CT Énergie a interrogé les conditions de déploiement en France et en Suisse d'une « centrale villageoise » de production solaire photovoltaïque financée par l'épargne des citoyens. Cela a contribué au lancement en novembre 2018 de la « SAS CitoyENergie », qui pourrait devenir transfrontalière.

DES PROJETS AMBITIEUX

La qualité de l'air est également un sujet fédérateur pour la coopération transfrontalière qui a donné lieu à des projets ambitieux :

- **Le projet « Grand Genève Air Modèle Emissions » (G²AME)**, financé par le programme Interreg IV France-Suisse, a permis l'élaboration d'un outil innovant d'inventaire et de modélisation de la qualité de l'air à l'échelle du territoire transfrontalier. Il permet de localiser et de quantifier les sources et les impacts de la pollution ; sa dimension transfrontalière le rend tout à fait inédit.
- **L'accord « PACT'Air » signé en janvier 2018** présente un plan d'actions pour la qualité de l'air du Grand Genève selon trois axes stratégiques : améliorer durablement la qualité de l'air ; réagir en cas de pic de pollution en utilisant des outils communs ; sensibiliser les publics. L'accord regroupe 14 actions concrètes, comme l'identification et la surveillance des installations de chauffage au bois non performants, ou la création d'une voie réservée au covoiturage à la douane de Thônex-Vallard. Financé par le programme Interreg V France-Suisse, PACT'Air vise des objectifs ambitieux fixés par le « Projet de territoire franco-valdo-genevois 2016-2030 ».

L'APPROPRIATION CITOYENNE

Au-delà de la dynamique institutionnelle engagée, l'appropriation citoyenne et la mobilisation de tous les acteurs demeurent une condition indispensable à la diffusion de la transition à l'ensemble du territoire.

Les partenaires du Grand Genève ont organisé la 19^e édition des assises européennes de la transition énergétique en janvier 2018 sur le thème «Coopérer pour réussir», revendiquant une agglomération transfrontalière fortement mobilisée pour faire coopérer pouvoirs publics, acteurs économiques, monde académique et société civile.

Cette édition a accordé une large place aux actions de sensibilisation des habitants : une programmation «OFF» a réuni plus de 4 800 participants avec près de 90 évènements sur l'ensemble du territoire transfrontalier.

Cette expérience a montré que pour développer une «culture de la transition énergétique» et ancrer les bons réflexes chez les citoyens et dans les politiques publiques, il convient de sortir du cadre habituel des institutions et des projets

© Grand Genève



19^e assises européennes de la transition énergétique

et de mieux intégrer la dimension des usagers.

Cette culture de la transition énergétique doit devenir une culture transfrontalière dès lors que les enjeux du bassin de vie s'affranchissent naturellement de la frontière.

Instances de coopération, projets pour améliorer la qualité de l'air, évènements à rayonnement européen, le Grand Genève se construit par la transition énergétique.

Avec l'inauguration récente de sa «voie verte transfrontalière» et l'aboutissement prochain du «Léman Express¹», deux infrastructures majeures qui vont transformer le quotidien des habitants, le Grand Genève apparaît comme un exemple de planification transfrontalière de projets contribuant à la transition vers une société bas-carbone.

Plus d'infos :
<http://www.grand-geneve.org>

1 RER transfrontalier qui reliera Annemasse à Genève, et connectera les deux réseaux de transports français et suisse.

BONNE PRATIQUE 8

L'«écobonus mobilité» : vers une smart city transfrontalière

L'utilisation massive de voitures individuelles est la source d'embouteillage et de niveaux de pollution élevés dans les villes. Cela concerne de nombreuses agglomérations transfrontalières.

Afin de réduire le trafic sur les axes routiers les plus saturés, l'entreprise EGIS a développé un nouveau concept : l'«écobonus mobilité» ou le «péage positif».

L'«ÉCOBONUS MOBILITÉ» APPLIQUÉ À LA FRONTIÈRE FRANCO-BELGE

Le concept est en cours de développement dans la métropole lilloise franco-belge. L'objectif est de fluidifier l'axe routier reliant Lille à la Belgique en valorisant la responsabilité individuelle : des automobilistes effectuant quotidiennement le trajet en voiture sur cet axe routier seront encouragés, grâce à un système de gratification, à ne pas prendre leur véhicule aux heures de pointe, privilégiant le télétravail, les transports en commun et le covoiturage ou différant leur trajet à une heure où le trafic est moins dense. Le système de récompenses prévu pour les automobilistes volontaires peut prendre

des formes diverses : bons d'achat, réductions de la prime mensuelle d'assurance ou encore sur l'entretien du véhicule ou les cartes de transport en commun.

UN CONCEPT À DUPLIQUER

Le système a été expérimenté avec succès à Rotterdam aux Pays-Bas et il a montré qu'au bout de neuf mois d'incitations, 40 % des individus qui participent au programme changent leurs comportements.

Après la Métropole Européenne de Lille, le concept pourrait être développé dans d'autres espaces urbains transfrontaliers partageant la même problématique comme à la frontière franco-luxembourgeoise ou avec Monaco.

© Grand Genève



Expérimenter sur les frontières

Sur les frontières, où les systèmes énergétiques se rencontrent, la coopération entre les opérateurs est indispensable pour mailler l'Europe de réseaux interconnectés et de projets innovants, répondant aux besoins des citoyens.

BONNE PRATIQUE 9

L'initiative Smart Border: la solution des «Smart Grids»

À l'échelle transfrontalière, le transport et la distribution d'électricité deviennent des champs de coopération et d'expérimentation. Dans cet esprit, les gouvernements français et allemands ont décidé de lancer une initiative commune pour identifier et structurer une **coopération transfrontalière d'optimisation énergétique locale**: l'«Initiative Smart Border» (SBI).

Le projet concerne une zone transfrontalière située entre le territoire Lorrain (Région Grand Est) et le Land de Sarre. Elle couvre une population d'environ un million d'habitants dont plus de 100 000 travailleurs transfrontaliers¹.

LE PROJET SBI SE DÉCOMPOSE EN TROIS MODULES:

1. **Étudier des solutions techniques de type «smart grid»** susceptibles d'être mises en œuvre pour contenir le renforcement ou le déploiement des réseaux de distribution en transfrontalier, tout en facilitant l'augmentation de la production d'énergie renouvelable. L'étude permettra d'évaluer le rapport coût/bénéfice de cette démarche et les solutions susceptibles d'être déployées.
2. **Construire une stratégie de mobilité transfrontalière à faible émission de carbone**, en prenant en compte les contraintes du réseau électrique afin de

enedis
L'ÉLECTRICITÉ EN RESEAU



© Matthew Henry on Unsplash

définir le positionnement des bornes de recharge pour les véhicules électriques. Il s'agit de considérer les véhicules électriques comme des sources de flexibilité pour le réseau - les batteries des véhicules peuvent être en capacité d'apporter de l'électricité au réseau lorsqu'elles sont à l'arrêt ce qui est le cas sur près de 90 % du temps.

3. **Définir au mieux les usages des différentes énergies**, et tout particulièrement l'électricité et la chaleur, pour répondre à un objectif d'efficacité énergétique. Il s'agit d'optimiser l'usage des réseaux de distribution public d'électricité

et de faire face à l'intermittence propre aux énergies renouvelables.

Le principal partenaire du côté français est ENEDIS, le gestionnaire du réseau de distribution d'électricité sur 95 % du territoire français; le principal partenaire allemand est INNOGY, actionnaire d'Energis-Netzgesellschaft mbh qui est le distributeur dans le Land de Sarre.

Le projet SBI implique au premier chef les autorités locales: Communauté d'agglomération de Sarreguemines Confluences, Communauté régionale de Sarrebruck et Région Grand Est. Il représente également un lieu d'expérimentation pour de nombreux acteurs du monde industriel, tels que Grid Solutions (entreprise commune entre General Electric, Alstom et Siemens), ainsi que des instituts de recherche (EIFER, IZES gmbh).

Du fait de son intérêt et de son caractère innovant, l'Union européenne a inscrit le projet SBI sur la liste des projets «PCI» (Projects of Common Interest). Ce statut lui permet d'avoir accès aux financements européens du programme «Connecting Europe Facility».

 **TEXTE SIGNÉ PAR:**



Michel Derdevet

Secrétaire Général, Membre du Comité Exécutif d'Enedis

Plus d'infos:

www.enedis.fr/smart-grids-reseaux-intelligents

¹ En intégrant l'axe Nancy-Metz-Thionville-Luxembourg au périmètre du projet.

DOSSIER

COOPÉRER

DANS LE DOMAINE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE: OBSTACLES ET SOLUTIONS AU NIVEAU LOCAL, NATIONAL ET EUROPÉEN



LEVER LES OBSTACLES

« Les obstacles spécifiques aux territoires transfrontaliers freinent la mise en œuvre de la transition énergétique. De quelle nature sont ces obstacles et comment y remédier ?



POLITIQUES LOCALES ET NATIONALES

« Des documents de nature législative, réglementaire et stratégique au niveau national proposent de nombreuses mesures applicables au contexte transfrontalier. Comment s'articulent les différents niveaux de politiques énergétiques en France ?



OUTILS DE FINANCEMENTS

« La transition écologique et énergétique est un axe majeur d'intervention de la Banque des Territoires. Par son action, elle contribue à rendre les territoires plus attractifs, plus inclusifs, plus connectés et plus durables.



LE CADRE EUROPÉEN

« Les initiatives transfrontalières sont soutenues au niveau européen. Quels sont les instruments politiques et financiers de la Commission européenne dans le domaine de la transition énergétique ?



Sommaire

Lever les obstacles p. 16

Politiques locales et nationales p. 18

Outils de financements p. 20

Le cadre européen p. 21

Lever les obstacles

L'impératif de la transition de nos sociétés vers le bas-carbone, la sobriété, et la résilience se heurtent à de nombreux freins. Des obstacles spécifiques émergent sur les territoires transfrontaliers. De quelle nature sont ces obstacles et comment y remédier ?



Les obstacles transfrontaliers peuvent être d'ordre :

- **politique** : les États ont la souveraineté sur leur mix énergétique ; les visions sur les sources d'énergie et l'organisation des réseaux peuvent donc diverger sur les frontières.
- **juridique** : les systèmes normatifs entrent en confrontation dans les espaces transfrontaliers, malgré un cadre européen qui permet d'harmoniser de nombreuses mesures ; des organisations institutionnelles asymétriques de part et d'autre de la frontière peuvent compliquer la coopération.
- **économique** : les systèmes de soutien différents et les difficultés techniques liées au passage de la frontière par les opérateurs de réseaux créent de l'incertitude chez les investisseurs et des délais pour les projets.

OBSTACLES POLITIQUES

L'énergie est une compétence partagée entre l'Union européenne et les États membres. Selon l'article 194 du Traité sur le Fonctionnement de l'UE, les États membres conservent la souveraineté sur leur mix énergétique, et les directives européennes en la matière doivent être transposées au niveau national. Cette subsidiarité laisse aux États une marge de manœuvre pour adapter le cadre stratégique et les objectifs décidés au niveau européen à leur culture énergétique nationale.



© Union européenne 2015



© iStock



L'interconnexion des réseaux européens en un grand marché de l'énergie impose une **concertation des politiques énergétiques** menées par chaque État, car celles-ci ont une conséquence directe en termes de flux dans les réseaux et donc d'effets de bord.



Par exemple, la forte production d'électricité de source renouvelable en Allemagne en fonction du niveau de production des États (énergie variable) et des conditions du marché, entre obligatoirement sur les réseaux (il s'agit d'une énergie dite fatale) et doit ainsi être exportée dans les pays frontaliers comme la France ou la Pologne. Les surplus d'électricité envoyés par l'Allemagne sur le réseau polonais ou danois ont ainsi créé des tensions diplomatiques¹.



La coopération est essentielle entre les régulateurs de réseaux, les transporteurs et distributeurs nationaux d'électricité et de gaz au niveau européen et dans le cadre de marchés régionaux intégrés (Baltique, marché Nordique, marché ibérique, etc.).



Le cadre européen propose une trajectoire vers des systèmes énergétiques bas-carbone et un réseau transeuropéen dense, **mais les États ont des visions différentes concernant les sources d'énergie** à favoriser (renouvelables, nucléaire, gaz...) et l'**organisation du réseau** (centralisé en France, décentralisé en Allemagne).



Par exemple, les régions minières (Rhénanie du Nord-Westphalie en Allemagne, Silésie en Pologne...) doivent être accompagnées dans leur sortie du charbon. Une Plateforme européenne pour les régions charbonnières a été mise en place à cet effet².



Le récit politique européen pourrait promouvoir davantage les opportunités économiques de la transition énergétique, et encourager la coopération dans la recherche et l'innovation, ainsi que la formation de clusters de petites et moyennes entreprises dans les domaines de l'énergie et de l'économie verte, y compris en transfrontalier.

OBSTACLES JURIDIQUES

Les obstacles d'ordre juridique sont nombreux en transfrontalier. **Les États membres adoptent des lois et réglementations dans un cadre national, sans forcément prendre en compte la question transfrontalière.** En outre, les directives européennes donnent un cadre pour une convergence des politiques énergétiques, mais les États restent maîtres dans la transposition de ces directives : de nouvelles divergences juridiques naissent ainsi.

- **Afin de permettre aux collectivités territoriales voisines de coopérer sur des projets communs,** il est nécessaire d'assurer une meilleure transposition des directives, mais aussi de pousser les États membres à changer la législation ou à remédier aux divergences juridiques.
- **Les territoires transfrontaliers peuvent être pionniers dans l'harmonisation des réglementations** entre les États membres de l'UE, contribuant à un meilleur fonctionnement du marché intérieur.

OBSTACLES ÉCONOMIQUES

Des systèmes de soutien différents et des difficultés techniques liées au passage de la frontière par les opérateurs de réseaux représentent un frein pour les investisseurs, car ils créent de l'incertitude.

«UNE UNION DE L'ÉNERGIE AMBITIEUSE»

L'Union de l'Énergie - c'est-à-dire le grand marché européen de l'énergie - est déjà bien réelle avec un réseau transeuropéen de gaz et d'électricité qui s'appuie sur des interconnexions aux frontières - actuelles ou en projet.

Le Plan Juncker d'Investissement pour l'Europe a permis le financement de nombreux interconnecteurs ; et le positionnement politique de l'Union européenne pour la transition énergétique et la lutte contre le changement climatique est ambitieux. Il s'appuie sur plusieurs paquets de directives : Paquet sur le climat et l'énergie à l'horizon 2020 («Paquet 2020») ; Cadre pour le climat et l'énergie à l'horizon 2030 et plus récemment un paquet législatif «Une énergie propre pour tous les Européens» (aussi connu sous le nom de «Paquet d'Hiver»). (Voir page 21).

La dimension innovante de certains projets entrepris en transfrontalier et les difficultés politiques ou juridiques liées retardent parfois les projets, ce qui les rend moins compétitifs en termes de coûts.



Par exemple, le projet « **BIOGAS 2020** », qui porte sur le biogaz et le biométhane dans les transports, a été entrepris dans le cadre d'un cluster dano-suédo-norvégien de recherche et développement : construire les infrastructures et développer les véhicules coûte cher, et l'existence de différents systèmes de soutien au développement de cette source d'énergies renouvelables dans chaque État complique les démarches administratives et crée de l'incertitude pour les financeurs.



Autre exemple, le projet **SEREH** (voir page 9) vise à interconnecter les villes d'Emmen aux Pays-Bas et de Haren en Allemagne, via un réseau intelligent transfrontalier, mais les coûts d'interconnexion et les taxes sont élevés ; et le franchissement de la frontière par le réseau de distribution d'électricité (compétent pour les smart grids) n'est pas possible (il relève du réseau de transport).

- **Pour lever ces freins à l'investissement en transfrontalier,** les différences fiscales - ou entre les systèmes de



© www.biogas2020.se

soutien - gagneraient à être harmonisées ou équilibrées. Les porteurs de projet peuvent à court-terme initier un dialogue avec les décideurs afin de trouver des solutions.

- **Les territoires transfrontaliers sont des lieux d'expérimentation.**

La technologie évolue vite, mais pas le cadre normatif et il est parfois lourd et complexe de faire évoluer l'ensemble du droit national pour ouvrir une possibilité particulière en transfrontalier. C'est le sens du règlement « Gouvernance de l'Énergie » dans le « Paquet d'Hiver » et de la création d'un statut de « Projets Transfrontaliers d'Intérêt Commun » en matière d'énergie.



TEXTE SIGNÉ PAR :



Alexandra Lafont

Mission Opérationnelle Transfrontalière



Alix Bolle

Energycities



Pieter Faber

Représentation des Villes du Nord des Pays Bas auprès de l'UE

Cet article reprend les conclusions du projet «Enhancing cooperation for renewables» mené par le bureau Europe de la Fondation Heinrich Böll en 2016. Ces analyses et recommandations politiques ont été adressées aux institutions européennes lors d'un cycle d'évènements.

1 <https://www.zeit.de/wirtschaft/2011-11/stromnetz-ringfluessse/seite-3>

2 <https://www.actu-environnement.com/ae/news/plateforme-europeenne-electricite-charbon-transition-30245.php4>

Politiques locales et nationales

À l'échelle nationale, des documents de nature législative, réglementaire et stratégique formulent des objectifs, des plans d'actions et des outils dédiés aux projets de transition énergétique. De nombreuses mesures s'appliquent au contexte transfrontalier, bien que les États voisins possèdent leurs propres documents élaborés dans un contexte national ou transposant les objectifs européens.



La France a souhaité aller plus loin que le cadre européen. Depuis la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte¹ en 2015, elle s'attache à poursuivre cette dynamique pour préserver l'esprit de «l'Accord de Paris».

La nouvelle «Programmation Pluriannuelle de l'Énergie» de 2018 (PPE) (voir encadré) est un document stratégique qui transcrit les grands objectifs politiques inscrits dans la loi - réduire la consommation d'énergie fossile et assurer une transition claire, juste, durable pour tous les Français - en un plan d'actions programmées sur dix ans, avec des points d'étapes et des outils dédiés.

RÉDUIRE LA PART DU NUCLÉAIRE À 50 % D'ICI À 2035

Quatorze réacteurs nucléaires seront fermés d'ici 2035, notamment les deux de Fessenheim.

De nombreuses centrales françaises se trouvent dans des zones frontalières: Fessenheim à la frontière franco-allemande, Cattenom à la frontière franco-luxembourgeoise, Le Bugey à la frontière franco-suisse.

Les États voisins de la France se sentent concernés par cette question et la conversion économique de ces territoires doit pouvoir être réfléchiée en transfrontalier, afin de créer des dynamiques économiques nouvelles, notamment transfrontalières. C'est ce qui est déjà en discussion pour Fessenheim (voir page 20).



© Ph. Andrea Alborno

40 % D'ÉLECTRICITÉ RENOUVELABLE ET COMPÉTITIVE D'ICI À 2040

À l'horizon 2030, il est prévu de :

- multiplier par cinq le photovoltaïque;
- tripler l'éolien terrestre;
- développer une nouvelle filière d'éolien en mer.

Pour cela, 71 milliards d'euros seront mobilisés sur dix ans pour soutenir les énergies renouvelables. Ces fonds peuvent être mobilisés pour des projets transfrontaliers d'éolien terrestre ou de

photovoltaïque (ZusammeSolar), mais seront d'autant plus importants pour les grands projets d'éoliens off-shore.

La coopération transfrontalière en matière de connexion des éoliennes aux îles ou au continent permettra des économies: appuyer la coopération entre les opérateurs de réseaux réduira le nombre de câbles sous-marins à installer.

¹ LOI n° 2015-992 du 17 août 2015.

LA «PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE L'ÉNERGIE» (PPE)

La «Programmation Pluriannuelle de l'Énergie» (PPE), comme la «Stratégie Nationale Bas-Carbone» (SNBC) ou le «Plan National d'Adaptation au Changement Climatique» (PNACC), conçus à l'échelle nationale, fixent les orientations stratégiques en matière d'énergie et de climat. Les collectivités territoriales doivent en tenir compte dans la mise en œuvre de leurs actions à différents niveaux :

- celui des «Schémas Régionaux d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires» qui peuvent avoir un volet transfrontalier ;
- celui des «Plans Climat Air Énergie Territoriaux» obligatoires pour les agglomérations de plus de 20 000 habitants, mais qui sont parfois développés par des collectivités volontaires - ou leurs groupements - à l'exemple de l'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée. Cette articulation est opérée par les DREAL², services déconcentrés du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire, et le réseau décentralisé de l'ADEME³.

L'ADAPTATION DES TERRITOIRES TRANSFRONTALIERS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

S'il apparaît évident que la transition énergétique est nécessaire pour atténuer les effets du réchauffement climatique, l'idée qu'elle implique de prendre des mesures d'adaptation, pour la résilience des territoires face aux risques liés au changement climatique l'est moins.

La maîtrise des consommations énergétiques, le développement des énergies moins carbonées et l'augmentation de l'efficacité énergétique forment un triptyque de la transition énergétique. Pourtant, ce nouveau modèle énergétique ne sera résilient à long terme que s'il prend en compte les impacts du changement climatique.

C'est dans cette perspective que s'inscrit, en France, la révision en cours de la «Stratégie Nationale Bas-Carbone» (SNBC) et du «Plan National d'Adaptation au Changement Climatique» (PNACC).

Les impacts du changement climatique ne connaissent pas de frontière et la situation d'un pays peut affecter celle de ses voisins. Ceci implique de renforcer les dispositifs d'observation

et de capitalisation de la connaissance pour identifier les vulnérabilités transfrontalières, ainsi que de renforcer les capacités d'adaptation des territoires.

C'est pourquoi il est prévu, dans le cadre du futur PNACC⁴ :

- de développer et de renforcer les connaissances sur les impacts et la vulnérabilité des territoires transfrontaliers, leurs capacités d'observation, de collecte et de traitement des données ;
- d'impulser la mise en cohérence entre États voisins des stratégies, des plans climat, des législations et des réglementations juridiques et techniques nationales et régionales.



Panneaux solaires à Courmayeur (Italie), Espace Mont-Blanc.

Des projets de coopération transfrontalière dans le domaine de l'adaptation au changement climatique émergent déjà :



Le projet **GoApply**,⁵ initié en 2016, est emblématique. Financé par le programme Interreg Espace Alpin, il rassemble dix-huit observateurs dans six pays autour de défis communs en matière de gouvernance multidimensionnelle de l'adaptation : mise en œuvre des projets d'adaptation à différentes échelles territoriales ; intégration de l'adaptation dans les politiques sectorielles ; renforcement de l'implication des acteurs locaux, régionaux et de la société civile.

Cet article a été rédigé après l'annonce de la PPE ; il se place donc sous réserve d'évolution suite au débat public.

Texte rédigé avec la contribution de l'Observatoire National des Effets du Réchauffement Climatique et du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire.

2 Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement.

3 Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.

4 Rapport de l'Onerc 2017, *Vers un 2^e plan d'adaptation au changement climatique pour la France, Enjeux et recommandations*. Disponible sur : https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/ONERC_Rapport_2017_vers_PNACC-2_Web.pdf

5 Projet GoApply, *Interreg Alpine Space*. Disponible sur : <http://www.alpine-space.eu/projects/goapply/en/home>

Outils de financement



LA BANQUE DES TERRITOIRES : DES OUTILS TECHNIQUES ET FINANCIERS POUR DES TERRITOIRES DURABLES

Pour lutter contre les fractures territoriales, la Banque des Territoires (BDT) veut, par son action, contribuer à rendre les territoires plus attractifs, plus inclusifs, plus connectés, et plus durables.



Pour ce faire, elle intervient, aux côtés des acteurs locaux, selon trois modalités combinées :

- **Conseiller** : la BDT mobilise son ingénierie interne et/ou ses crédits d'ingénierie afin de les accompagner dans la formalisation et le montage de leurs projets.
- **Financer** : la Caisse des Dépôts/BDT propose des financements adaptés aux projets locaux, qu'il s'agisse de prêts, d'investissement en fonds propres et de services bancaires.
- **Opérer** : la BDT agit en son nom et pour le compte de l'État dans le cadre du déploiement de certains dispositifs du Programme d'Investissement d'Avenir.

Les questions d'environnement, d'énergie, de mobilités et d'aménagement urbain sont au cœur du développement territorial, et la transition écologique et énergétique est de fait un axe majeur d'intervention de la Banque des Territoires.

Son action s'inscrit dans le cadre du «Grand Plan d'Investissement» (GPI) pour lequel elle mobilise des dispositifs innovants sur ses fonds propres (intracting, marché de partenariat de performance énergétique) et un prêt spécifique «AmbRE».

La transition est au cœur des projets développés ou soutenus par la BDT, notamment sous forme d'investissement en fonds propres, d'ingénierie et de consignations.

En matière d'ingénierie amont de projet par exemple :



La BDT a accompagné la structuration du projet de territoire post-Fessenheim dont deux des axes majeurs sont la transition vers une nouvelle ère énergétique et le développement d'un modèle d'innovation pour l'industrie du futur, en lien avec les territoires allemands limitrophes.



Territoires Conseil, service gratuit de la BDT, a appuyé la Communauté de Communes de la Basse Zorn dans le Bas Rhin pour promouvoir des circuits courts locaux dans les secteurs de consommation et des achats durables, développer un réseau sécurisé de pistes cyclables à haute valeur paysagère, ainsi que pour réduire les déchets lors des manifestations organisées sur le territoire.

Au travers de cette démarche, la BDT soutient notamment la production d'énergies renouvelables, la création de réseaux de production et de stockage de l'énergie, l'efficacité énergétique des bâtiments publics, ainsi que la mobilité durable.



Sur ses investissements en fonds propres, la BDT apporte son soutien au réseau TRION-Climate dans le Rhin Supérieur, réseau exemplaire en matière de transition énergétique (voir page 7).



En termes de financements, des prêts Croissance Verte ont été accordés pour des projets transfrontaliers : financement de 9 M€ de l'extension de la ligne D du tramway de Strasbourg vers Kehl, financement de 6 M€ de l'extension de la ligne 3 du tram bâlois jusqu'à la gare de Saint-Louis.

Plus d'infos :
<https://www.banquedesterritoires.fr>



Soutenue financièrement par la Caisse des Dépôts/BDT, l'extension du tramway de Bâle à la gare de Saint-Louis côté français, a été inaugurée en décembre 2017.

Le cadre européen

Le cadre européen est favorable à la coopération. Quels sont les instruments politiques et financiers de la Commission européenne qui soutiennent les initiatives transfrontalières dans le domaine de la transition énergétique ?

© Union européenne 2015 - Source EC - Service Audiovisuel



LES INSTRUMENTS FINANCIERS

L'UE prévoit plusieurs mécanismes financiers qui peuvent faciliter les projets transfrontaliers :

- **Les programmes FEDER pour la coopération territoriale (Interreg)** co-financent les projets transfrontaliers dans le domaine de la transition énergétique.
- **Les programmes sectoriels et les mesures de financement spécifiques**, tels qu'Horizon 2020 pour la recherche et l'innovation, le Mécanisme pour l'interconnexion en Europe pour promouvoir la croissance à travers les cadres de financement pour les investissements de transport (Réseau transeuropéen de transport, RTE-T) et d'énergie (Réseau transeuropéen d'énergie, RTE-E), ou le «Fonds européen pour la promotion de l'efficacité énergétique» (EEEF) qui facilite les partenariats et l'investissement pour les projets d'énergie renouvelable à petite échelle.
- **Le Plan d'investissement pour l'Europe ou «Plan Juncker»** finance des projets contribuant aux objectifs européens de croissance intelligente, durable et inclusive.

LES INSTRUMENTS POLITIQUES

- **Les «mécanismes de coopération»** sont introduits par la Directive 2009/28/CE relative à l'énergie produite à partir de sources renouvelables¹. Elle fixe un cadre pour les transferts statistiques, les projets et les régimes d'aide communs entre États membres².
- **Le paquet sur le climat et l'énergie à l'horizon 2020 et le Cadre pour le climat et l'énergie à l'horizon 2030** représentent l'ensemble des actes législatifs contraignants pour permettre à chaque État membre d'atteindre les objectifs en matière d'énergie et de lutte contre le changement climatique.
- **Les stratégies macrorégionales** proposent un cadre politique pour établir des stratégies de développement durable, par exemple pour la macrorégion alpine ou celle du Danube.
- **Le «groupe de haut niveau dans le domaine des infrastructures»** constitue un cadre utile pour renforcer la coopération régionale et faciliter la mise en œuvre de projets d'infrastructures transrégionales³.
- **Les «projets d'intérêt commun»** sont des projets d'infrastructures transfrontalières qui relient les systèmes énergétiques de différents États membres. L'objectif est de simplifier les procédures d'octroi des autorisations et le financement de projets dans le cadre du RTE-E⁴.
- **Le paquet «Une énergie propre pour tous les Européens» et le Règlement sur la Gouvernance** proposent une logique de «communautés énergétiques locales» qui peut être appliquée aux réseaux intelligents transfrontaliers.

Plus d'infos:

https://ec.europa.eu/info/policies/energy_fr#policies

- 1 Renforcés par la révision de cette directive en 2018.
- 2 Par exemple une vente aux enchères du solaire photovoltaïque entre l'Allemagne et le Danemark.
- 3 Par exemple la connexion énergétique pour l'Europe centrale et du Sud-Est (CESEC), Plan d'interconnexion du marché balte de l'énergie (BEMIP).
- 4 À l'exemple du Réseau offshore de la Mer du Nord.

Bibliographie

TEXTES EUROPÉENS

Directive 2009/28/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 avril 2009 relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables - modifiant puis abrogeant les directives 2001/77/CE et 2003/30/CE, 2009

Une énergie propre pour tous les Européens, Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité des régions et à la Banque européenne d'investissement, COM(2016) 860, 2016

Troisième rapport sur l'état de l'union de l'énergie, Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen, au Comité des régions et à la Banque européenne d'investissement, COM(2017) 688, 2017

PUBLICATIONS AU NIVEAU EUROPÉEN

Fostering Investment in Cross-Border Energy Infrastructure in Europe, Centre for European Policy Studies, 2016

Enhancing Regional Renewables Cooperation in the EU, Experiences and policy recommendations from a study tour to the North Sea region, Heinrich Böll Stiftung, 2017

Atlas de l'Énergie : faits et chiffres sur les énergies renouvelables en Europe, Heinrich Böll Stiftung, 2018

Étude sur les émissions de carbone dans les détroits européens du projet PASSAGE, Rapport final du projet PASSAGE, 2018

Un agenda pour une coopération franco-allemande en faveur de la transition énergétique en Europe, Policy paper de D. Pescia, M. Gagnebin (Agora Energiewende), N. Berghmans (IDDRI), T. Pellerin-Carlin, E. Magdalinski (Jacques Delors Institute), I. Cochran (I4CE), 2018

Réenchanter le maritime par le projet de transition écologique : les énergies renouvelables offshores ou la promesse d'une nouvelle croissance bleue ?, Thèse de Sylvain Roche, Université de Bordeaux,

Groupe de Recherche en Économie Théorique et Appliquée (UMR CNRS 5113) – à paraître en 2019

PUBLICATIONS À L'ÉCHELLE D'UN TERRITOIRE

Énergies renouvelables : cadre général et pratiques dans l'Eurodistrict Regio Pamina, in "Les Cahiers", n°4, Eurodistrict Regio Pamina, 2011

Les gouvernances territoriales des énergies renouvelables, Échelles de planification, décentralisation de la production et conflits d'aménagement dans l'Arc jurassien, Patrick Durrer, 2018

PUBLICATIONS AU NIVEAU FRANÇAIS

Rapport au Président de la République Française François Hollande : Énergie, l'Europe en réseaux - Douze propositions pour une politique commune en matière d'infrastructures énergétiques, Michel Derdevet, La Documentation française, 2015

Rapport au Premier Ministre et au Parlement : Vers un 2^{ème} Plan National d'Adaptation au Changement Climatique pour la France, Enjeux et recommandations, ONERC, La Documentation française, 2017¹

Transitions énergétiques et politiques à l'orée du XXI^e siècle : l'émergence en France d'un modèle territorial de transition énergétique, Thèse de Marie Dégremont-Dorville, Institut d'Études Politiques de Paris, 2018

Enjeux transfrontaliers, in "Pour mémoire : Revue des ministères de la transition écologique et solidaire et de la cohésion des territoires", n°19, 2018

¹ Voir la fiche « Transfrontalier » : https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/ONERC_Rapport_2017_vers_PNACC-2_Web.pdf

Activités de la MOT

SUR LE THÈME TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

— 2019 :

Animation d'un atelier sur la coopération transfrontalière aux 20^e assises de la transition énergétique à Dunkerque.

— 2018 :

Participation à la plateforme européenne franco-germano-polonaise de réflexion sur une transition énergétique juste : études de cas sur la transition des régions économiquement dépendantes du charbon en Pologne, de l'industrie automobile en Allemagne et du nucléaire en France.

— 2018 :

Animation d'un atelier sur la coopération transfrontalière pour l'adaptation en Afrique de l'Ouest, lors des 19^e assises européennes de la transition énergétique, à Genève.

— 2017-2018 :

Réalisation d'une étude pour l'OCDE sur les projets transfrontaliers d'adaptation au changement climatique en Afrique de l'Ouest.

— DEPUIS 2017 :

Participation au comité de pilotage des assises européennes de la transition énergétique.

— 2016-2017 :

Participation au groupe de travail «Action Internationale» animé par l'ONERC et la DAEI du Ministère de la transition écologique et solidaire ; rédaction de recommandations pour le «Plan National d'Adaptation au Changement Climatique n° 2» (fiche «action» sur le Transfrontalier).

— 2016-2017 :

Participation au projet «Driving regional cooperation for renewables» en partenariat avec le Bureau Europe de la Fondation Heinrich Böll : cycle de conférences, voyage d'étude en mer du Nord et échanges d'expériences qui ont permis de formuler des recommandations politiques pour faciliter les projets transfrontaliers sur le thème transition énergétique, et de les adresser à la Commission européenne.

— 2012-2014 :

Animation d'un groupe de travail «Énergie» du réseau de la MOT, en partenariat avec l'Eurodistrict PAMINA.

www.espaces-transfrontaliers.eu

LE SITE DE RÉFÉRENCE SUR LA COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE

Le centre de ressources :

- 180 fiches frontières et territoires
- 32 thèmes de la coopération
- 750 fiches projets
- 170 cartes
- les actualités et événements
- en accès réservé aux membres: une base de données d'articles de presse (12 500 articles à ce jour), un fonds juridique, un fonds documentaire de plus de 4 300 documents.

Les ressources sur l'énergie accessible en un clic :



La rubrique «Énergie» du site permet d'accéder à toutes les ressources indexées sur ce thème (fiches projets, cartes, articles d'actualités, articles de presse, etc.)

Plus d'infos :

<http://www.espaces-transfrontaliers.org/ressources/themes/themes/theme/show/energies>

Mission Opérationnelle Transfrontalière

38, rue des Bourdonnais – 75001 Paris – France

www.espaces-transfrontaliers.eu

Tél. : +33 1 55 80 56 80

mot@mot.asso.fr

